



Contre le choc des savoirs...Pour le choc des moyens : la mobilisation s'amplifie dans la Loire !

Dans notre département, la mobilisation engagée contre « le choc des savoirs » depuis le 7 mars (première journée « collèges morts ») continue et ne cesse de prendre de l'ampleur. Les manifestations et rassemblements organisés ont réuni plusieurs centaines de personnes (7 mars, 19 mars, 2 avril, 2 mai). De nombreux établissements ont été engagés dans des journées dites « collèges morts » à l'initiative des personnels et des parents d'élèves (notamment à Saint-Chamond, à la Ricamarie, à Saint-Etienne, à Charlieu...) Plusieurs réunions publiques ont été organisées en lien avec la FCPE (dont celles du 8 avril et du 3 mai à Saint-Etienne). Dans les établissements, les personnels mobilisés agissent en lien avec les fédérations de parents d'élèves pour bloquer le projet d'école du tri social. La dernière mobilisation en date, le jeudi 2 mai a permis à la mobilisation de passer un nouveau cap en réunissant une dizaine de collèges fortement mobilisés avec un rassemblement de plus de deux cents personnes Place de l'Hôtel de Ville à Saint-Étienne.

L'intersyndicale de la Loire revendique l'abandon de la réforme dite du « choc des savoirs » et exige de nouveaux des moyens humains pour accompagner les élèves avec plus de personnels : enseignant·es, AED, AESH, CPE, enseignant·es spécialisé·es, infirmier·es, assistantes sociales, psychologues de l'Éducation nationale...

En l'espace de 24 heures, le gouvernement et la ministre de l'Éducation Nationale auront montré, une fois de plus, le manque de considération qu'ils ont envers celles et ceux qui font fonctionner le service public d'Éducation. Le mardi 30 avril, enseignant·es et chef·es d'établissements apprenaient que les heures supplémentaires effectives (HSE) et les IMP (Indemnités de missions particulières) seraient suspendues jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, le Ministère signait l'arrêt de dispositifs et projets éducatifs qui permettent d'améliorer le quotidien des établissements et d'offrir aux élèves aide individualisée et ouverture culturelle. Cette annonce faisait aussi craindre le non-paiement du travail déjà réalisé. Devant le mouvement collectif de protestation des chefs d'établissements et des équipes enseignantes, le ministère a finalement déclaré annuler la mesure de suppression des HSE et IMP. Les heures supplémentaires comme le Pacte dégradent les conditions de travail des personnel·les et donc le service aux usager·es mais leur suppression, sans préavis, était un affront aux personnels. Nous réaffirmons que la réalisation des heures "Devoirs faits" ou d'autres dispositifs doivent se faire sur le temps de service des personnels. Cette séquence a aussi démontré le risque de la rémunération à la prime, dont nous ne voulons toujours pas, et qui peut être supprimée à tout moment.

L'intersyndicale de la Loire revendique des hausses de salaires, notamment à travers la hausse du point d'indice, afin de retrouver l'attractivité, de rattraper les pertes antérieures et de sortir de la précarité les collègues ayant les salaires les plus bas.

Ne soyons pas dupes, pour cette fois le ministère a reculé, mais le plan d'économie de 10 milliards d'euros et notamment l'engagement du ministère de l'Éducation nationale de rendre plus de 690 millions d'euros est toujours d'actualité. Alors que 4 millions de pièces de 2 euros ont été distribuées dans les écoles primaires pour une opération de communication très coûteuse, que la généralisation de l'uniforme et du service national universel coûterait 4,5 milliards d'euros...il est temps de supprimer le SNU et d'abandonner les expérimentations sur l'uniforme. Il est temps d'investir pour l'École publique ! L'École mérite mieux ! Celles et ceux qui font l'École méritent mieux !

Après cette nouvelle journée de mobilisation réussie ce jeudi 2 mai dans la Loire, l'intersyndicale appelle les collègues à se réunir et à continuer la lutte sous toutes les formes y compris par la grève.

Saint-Étienne, le lundi 6 mai 2024